



Etablissement Public de coopération intercommunale  
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 Janvier 2016 à 20h30

---

### Présents ayant voix délibérative :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

**AMBLIE** : BEAUDOIN Yves - **BENY-SUR-MER** : DELALANDE Hubert -  
**COLOMBIERS SUR SEULLES** : RICHARD Hervé - **COULOMBS** : PSUJA Edouard -  
**CREULLY** : BERON Jean-Paul, SIRIZER Geneviève, COUZIN Alain, GILLES Dominique,  
SARTORIO Virginie – **CULLY** : CATHERINE Brigitte - **FONTAINE-HENRY** :  
CAILLERE Philippe - **LANTHEUIL** : LEU Gérard, MARIE Joël - **MARTRAGNY** :  
LAURENT Philippe - **REVIERS** : GUERIN Daniel, HUYGHE-BOULET Marie -  
**RUCQUEVILLE** : CLAIR Ginette – **St GABRIEL-BRECY** : Franck DUROCHER -  
**THAON** : BELIARDE Anne-Marie, ISABEL Jean-Pierre, MAURY Richard, MICHEL  
Annie, PERONNE Claude – **TIERCEVILLE** : DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** :  
JULIEN Yves.

### Représentés :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

**CREULLY** : OZENNE Thierry.

Secrétaire de séance : BÉRON Jean-Paul.

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 9 Décembre 2015 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Souscription d'un emprunt
3. Ressources humaines : création d'un poste pour intégration directe
4. Désignation d'un représentant d'Orival à la commission consultative du SDEC Energie
5. Fusion de Communautés de communes : résultat de la CDCI du 18 décembre
6. Questions diverses et échanges

1. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le compte rendu du conseil communautaire du 9 Décembre 2015 et désigne Jean-Paul BÉRON, Secrétaire de séance. A l'unanimité, il accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point numéro 4 relatif à la désignation d'un représentant d'Orival à la commission consultative du SDEC Energie.

## **2. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT**

Il est nécessaire de financer la suite des travaux du groupe scolaire de Coulombs ainsi que la seconde phase du parking du collège (et du gymnase) ainsi que les travaux de voirie.

Un prêt de 300 000 € a été obtenu auprès de la Caisse d'épargne. Le Crédit Agricole ayant finalement accepté de nous accorder un prêt relais de 300 000 € pour deux ans, le besoin complémentaire est d'environ 100 000 €. Comme annoncé au conseil communautaire du 9 décembre 2015, compte tenu des incertitudes sur l'octroi des prêts demandés, des démarches ont également été entreprises auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations, qui n'accepte de prêter que sur de travaux à venir ou engagés depuis moins de 6 mois. Nous avons pu justifier, sur ces critères, 294 158 € de travaux correspondant à la suite des travaux du parking du collège ainsi qu'aux travaux de voirie 2014/2015.

Il est donc proposé de souscrire un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 294 158 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations, en vue de financer ces travaux, et de constituer, avec le solde des 3 prêts, un fonds de roulement jusqu'à l'échéance de remboursement dans deux ans du prêt relais du Crédit agricole.

Jacques DESOULLE regrette que la commission Finances n'ait pas été consultée préalablement à cette demande d'emprunt. Il lui est répondu que cet emprunt est nécessaire pour financer les décisions prises antérieurement et que seul le principe de constituer un fonds de roulement est soumis au conseil communautaire au travers de cet emprunt. Une réunion de la commission finances est programmée le 27 janvier 2016 pour l'examen des comptes 2015 et des prévisions 2016.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +1%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A

Amortissement : prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 13 voix favorables et 2 voix contre (11 abstentions), autorise le Président à signer, avec la Caisse des dépôts et consignations, un contrat de prêt de 294 158 € réglant les conditions de ce contrat telles qu'indiquées ci-dessus, ainsi que la (ou les) demande(s) de réalisation de fonds.**

### **3. SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE POUR INTEGRATION DIRECTE :**

Un animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe, relevant de la filière animation, à temps complet, exerce à présent des fonctions de responsable du service périscolaire, emploi relevant de la filière administrative. En conséquence, il convient d'affecter cet agent dans un grade de la filière administrative équivalent à son grade initial, celui de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe. La Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable, en date du 10 septembre 2015.

Gérard LEU indique qu'après la fusion de communautés de communes, le personnel administratif sera en surnombre (une vingtaine de personnes) et que ce transfert n'est donc peut-être pas pertinent. Philippe CAILLIERE explique qu'il convient d'attribuer à un agent un grade correspondant à sa fonction. Cet emploi, accompli par l'agent avec efficacité, correspondait à un réel besoin. Il est précisé qu'après la fusion, les changements de filières seront également techniquement possibles, en fonction des besoins.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions), décide de supprimer un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.**

### **4. DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION DU SDEC ENERGIE**

Par délibération du 17 décembre 2015, le SDEC Energie a créé une commission consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, à mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et à procéder à un échange de données, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi N°2015-992 du 17.08.2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les EPCI peuvent intervenir dans le domaine de l'énergie, notamment par l'élaboration de plans climat air énergie et le SDEC Energie peut intervenir dans

le domaine énergétique, notamment en ce qui concerne la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, le développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides et peut également apporter une expertise.

Cette commission doit comprendre un nombre égal de délégués du SDEC Energie et de représentants des EPCI à fiscalité propre. Chacun de ces établissements dispose d'un représentant. Le nombre d'EPCI sur le territoire du SDEC Energie étant de 36, la commission comprendra 36 représentants des EPCI à fiscalité propre et 36 représentants du SDEC Energie.

Seule Isabelle LAÏLLE, déléguée suppléante de la commune de St Gabriel-Brécy au conseil communautaire, a déclaré sa candidature.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Isabelle LAÏLLE pour représenter la CdC d'Orival au sein de la commission consultative paritaire créée par le SDEC ENERGIE visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie.**

## **5. FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES : RESULTAT DE LA CDCI DU 18 DECEMBRE 2015 :**

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 18 décembre 2015, a accepté le départ des communes d'Arromanches et de St Côte de Fresné de BSM. Elle se prononcera sur le cas des autres communes, dont Courseulles, dans sa prochaine séance du 5 février. La commune de Thaon a lancé une étude afin de la guider dans son choix de rattachement à une CdC. Pour cette raison, elle a demandé un délai supplémentaire d'1.5 mois pour sa prise de décision. Il reviendra au nouveau Préfet, M. Laurent FISCUS, qui a succédé à M. Jean CHARBONNIAUD, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'arrêter le schéma de coopération intercommunale. Le conseil communautaire a évoqué la question des calculs de transferts de charges à opérer dans le cas de départ de communes de la CdC d'Orival.

*La séance est levée à 21h20.*